

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 01 FEVRIER 2007**

**Délibération
n° 2007.02.003**

**Convention avec le
conseil régional pour
la mise en oeuvre du
Schéma Régional de
Développement
Economique :
avenant n°1**

LE UN FEVRIER DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, , André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Annette FEUILLADE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER,

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Annie FOUGERE, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, François ELIE à Jean MARDIKIAN, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Gérard MARQUET à Jean-Claude MOGIS, Patrick RIFFAUD à Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT,

Excusé(s) :

Martine FAURY,

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Annette FEUILLADE

CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL POUR LA MISE EN OEUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : AVENANT N°1
--

La loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a conféré aux régions un rôle de coordination des interventions économiques sur leur territoire.

Dans ce cadre, la région Poitou-Charentes a élaboré, en concertation avec ses partenaires locaux, un Schéma Régional de Développement Economique. Ce document-cadre, contenant les orientations stratégiques de la région à 5 ans, a été approuvé par la région en juin 2005.

Suite à l'avis favorable du conseil communautaire du 24 mars 2006, sa mise en œuvre opérationnelle s'est traduite par la signature d'une convention « pour le développement de l'emploi et de l'économie par le soutien aux entreprises » entre le conseil régional et la ComAGA.

Cette convention, signée le 16 mai 2006 a pris fin le 31 décembre 2006. L'article 11 de celle-ci prévoyait sa reconduction dans un délai de 3 mois.

La région Poitou-Charentes nous propose de reconduire par avenant la présente convention jusqu'au 31 décembre 2013.

Cette convention a pour vocation d'assurer la lisibilité et l'additionnalité de nos dispositifs d'accompagnement respectifs et d'instaurer la ComAGA comme « porte d'entrée unique » des aides aux entreprises à l'échelle de l'agglomération.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 janvier 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention n°06/RPC-B-110 du 16 mai 2006, ayant pour objet de reconduire ladite convention jusqu'au 31 décembre 2013.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer cet avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
06 février 2007	07 février 2007